

La guerre des boutons

Autor(en): **Linder, Wolf**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 797

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 797 21 novembre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 10 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Wolf Linder
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Marcel Burri
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

797

La guerre des boutons

Recrue d'aviation en 1964, j'ai eu l'occasion d'apprendre la signification du terme «utilisation symbolique du pouvoir»: lors de l'inspection de la préparation d'un «Venom» au vol, le colonel ne vérifia ni les manipulations, ni le rythme de travail de l'équipe, mais contrôla... si les boutons de chemises des recrues étaient bien fermés! Jeune recrue, j'avais de la peine à comprendre. Explication du lieutenant: «Si la tenue d'une troupe est mauvaise, son travail ne peut pas être bon.»

Ces deux dernières semaines, j'avais l'impression de revoir cette scène, avec une répartition inverse des rôles: lors d'une inspection, le Parlement bernois a découvert que les boutons de chemise de son gouvernement n'étaient pas fermés.

Car ni l'utilisation des moyens d'un fonds public à des buts non prévus par la loi, ni le financement secret de la campagne bernoise lors de la votation populaire sur l'avenir de la vallée du Lauvon, ni même l'existence de «caisses noires», n'ont fait pencher la balance de l'opinion publique dans l'affaire dite «Hafner». En revanche, il est apparu insupportable qu'un conseiller d'Etat fasse payer la réparation de sa «Jaguar» par le ménage cantonal et que le gouvernement touche des avantages personnels par cumul de frais.

Le jeu symbolique du pouvoir — rôles inversés — ne manque pas de logique. Le système du paiement de frais généraux — pratique répandue pour compléter les salaires des cadres des entreprises et éviter les inconvénients de l'imposition fiscale — n'a pas la même signification dans le secteur public. Les frais d'un gouvernement ne sont pas couverts par la vente efficace d'un produit sur le marché et le

citoyen n'a pas la possibilité de choisir entre un gouvernement bon marché ou un gouvernement coûteux.

Le Parlement bernois a défendu son gouvernement pendant des années, qualifiant d'«enfants terribles» les personnes qui émettaient des critiques sur les irrégularités avancées bien avant M. Hafner. Or, l'hypothèse de base — à savoir que toutes les grandes opérations dites des «caisses noires» s'étaient réalisées dans l'intérêt du canton — s'effondre face à l'évidence de petites manipulations pour un petit intérêt.

Mais cette morale publique, toujours paternaliste, qui exige de ses autorités d'être différentes du commun des mortels, au-dessus de tout soupçon, n'est-elle pas hypocrite? D'une part l'opinion publique n'est pas sensible aux avantages procurés au canton par la double qualité des membres du gouvernement qui siègent aussi sous la coupole fédérale; d'autre part elle s'indigne de découvrir que le cumul des rôles entraîne celui de l'indemnisation des frais. La morale publique ne se substitue-t-elle pas alors à un contrôle parlementaire inefficace? A Berne, s'est posée la question d'une procédure dis-

SUITE ET FIN AU VERSO

DOMAINE PUBLIC 1986

Des sous, encore des sous!

Non, ne faites pas comme si vous ne l'aviez pas vu. Même s'il s'est échappé de votre journal, ne le laissez pas par terre. Ce bulletin vert, que vous avez trouvé aujourd'hui dans votre numéro, vous est bien destiné: comme chaque année à cette période, nous allons parler «sous».

Rendez-vous en page 8.

La guerre des boutons

ciplinaire, sanction individuelle. Envisager le problème en ces termes masque son fondement institutionnel: la séparation des pouvoirs, le contrôle du pouvoir lui-même, deviennent vulnérables si tous les grands partis siègent depuis des décennies dans le gouvernement. Et le canton de Berne n'est pas le seul à avoir négligé de renforcer l'efficacité et l'indépendance du contrôle financier.

Toutefois, quoi de plus humain pour des parlementaires qui, étudiant les dossiers du gouvernement à titre gratuit le dimanche, réagissent en découvrant que s'additionnent les notes de frais, les privilèges et... le salaire des professionnels? Voilà qui fait apparaître un autre problème institutionnel: la coexistence entre bénévoles et profes-

sionnels dans notre système politique; et le fossé qui s'élargit entre eux.

D'un côté, nous trouvons des professionnels qui bénéficient à la fois de traitements très généreux et d'indemnités de frais largement comptées; de l'autre, de jeunes spécialistes des professions libérales qui en viennent à renoncer à siéger dans une commission fédérale d'experts parce que la «rémunération» ne couvre pas leurs frais fixes. Force est de constater que, pour l'établissement de notes de frais aussi, la distance entre professionnels et miliciens s'agrandit. Doit-on voir là les signes de l'érosion d'une culture politique commune réunissant professionnels et miliciens et dans laquelle les véritables amateurs de la cause publique seraient les perdants?

Le jeu symbolique du colonel ne m'a jamais convaincu: pas plus que les boutons fermés, la morale publique est une garantie suffisante pour le bon fonctionnement du système.

W. L.

BERNE

Quand les yeux s'ouvrent

Les Bernois ont un respect inné de leurs dirigeants. Cela date de l'Ancien Régime. Ceux qui font preuve d'indépendance d'esprit sont soit exécutés, comme Samuel Henzi en 1749, soit diffamés et réduits au silence comme c'est parfois encore le cas aujourd'hui.

Actuellement une poignée de politiciens non conformistes (PDC et Alternative démocratique) se permet de ne pas se plier aux habitudes. A plusieurs reprises leurs recours au Tribunal fédéral ont contraint les autorités du canton à mieux respecter les lois et la Constitution. L'affaire dite des «caisses noires» (voir DP 742 et 786) a éclaté dans ce cli-

mat. Ce qu'elle a révélé n'est probablement qu'une facette de la réalité; elle a pourtant été suffisante pour éveiller l'attention d'une partie souvent trop passive et confiante de l'opinion publique.

Les deux grands quotidiens de la ville fédérale (*Bund* et *Berner Zeitung*) ont fait preuve d'indépendance. D'autres régions, sous-informées, doivent se trouver surprises de l'évolution des événements. Il est évident que les bénéficiaires de subventions du Jura bernois préféreraient la discrétion, pour éviter que des décisions prises ouvertement fassent l'objet de recours au Tribunal fédéral et soient cassées par cette instance.

D'AUTRES CRISES

Berne a déjà connu des crises politiques importantes. Celle de 1878 qui vit la non-réélection du Con-

seil exécutif à la suite d'un scandale financier est parfois citée.

En 1885, une coalition de populistes, de conservateurs-patriciens et de Jurassiens rejetait une constitution radicale, alors que les radicaux dirigeaient le canton de manière absolue.

Autre tremblement de terre politique en 1919. Le parti radical perd 14 sièges aux élections cantonales et le nouveau parti des agrariens en gagne 16. Le canton élisait pour la première fois 32 députés à la proportionnelle. C'est le début de l'ère PAB-UDC. Ce parti, entraîné par Minger, prend la majorité des sièges du gouvernement en 1922. Il la gardera jusqu'en 1938 et conservera son pouvoir jusqu'à maintenant. Il conquiert le siège bernois au Conseil fédéral en 1929, bien avant que le principal parti suisse n'y entre.

LE TEMPS DU REPLI

Longtemps le plus peuplé de la Confédération, le canton de Berne, dans ses anciennes limites, a dû céder ce rang à Zurich. Son territoire et sa population ont été encore réduits par l'indépendance du Jura.

La perte du siège traditionnel au Conseil fédéral a été durement ressentie. Le premier rôle joué dans l'UDC suisse par les Bernois est aujourd'hui contesté par les Zurichois et Christoph Blocher. D'importantes entreprises bernoises sont rachetées par des acquéreurs d'autres cantons.

Les Bernois se replient sur eux-mêmes. Ils ont de la peine à relever les défis du XXI^e siècle.

Troublés par la détérioration du climat politique, les électeurs bernois rejettent probablement les deux projets d'élargissement des compétences financières des autorités qui font l'objet de votes le 1^{er} décembre.

Le Conseil exécutif, même sans nouvelles démis-